



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

**SOCIÉTÉ GUINÉENNE
DU PATRIMOINE MINIER**

E-mail : infos@soguipami.net - Site Web : www.soguipami.net

Tél : 669 30 16 16 Immeuble Fria Base Kaloum BP : 931 CONAKRY - GUINEE

***RAPPORT D'ACTIVITES
AU 31 DECEMBRE 2022***



S O M M A I R E	I	II	III
	PROFIL	GESTION DE PORTEFEUILLE, COMMERCIALISATION ET RECHERCHE MINIERE	ETATS FINANCIERS
	Présentation	Gestion portefeuille minier de l'Etat	Bilan
	Conseil d'administration	Commercialisation	Compte de résultat
	Organisation interne	Partenariats	Ressources Humaines
		Promotion minière	Rapport du commissaire aux comptes

I. PROFIL

I.1 PRESENTATION DE LA SOGUIPAMI

La SOGUIPAMI a été créée par **Décret D/2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011**, en application des dispositions de l'article 29 et suivant la loi n° **L/2011/005/CNT du 11 août 2011** portant constitution et gestion du patrimoine minier Guinéen.

Ce Décret a conféré la personnalité juridique et l'autonomie financière et de gestion à la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI). Société anonyme constituée selon les normes OHADA et soumise à une gestion de droit privé, son objet est selon son décret de création qui sera modifié par le *décret D/2015/016/PRG/SGG du 12/02/2015* est :

- **La Gestion des participations de l'Etat** pour le compte de celui-ci dans les sociétés minières et les sociétés industrielles, les sociétés d'infrastructures et de services dans lesquelles l'Etat est actionnaire.

- **La participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles**, dans les limites fixées par la loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le code minier de la République de Guinée.
- **La commercialisation des produits miniers revenant à l'Etat** dans le cadre de l'exercice des droits de commercialisation de l'Etat ; et la participation aux négociations du gouvernement sur la base des contrats entre l'Etat et les sociétés dans lesquelles elle gère les participations de l'Etat, ainsi que sur le développement des infrastructures minières.

Par Décret n° D/2019/123/PRG/SGG du 19 avril 2019, la SOGUIPAMI a été rattachée à la Présidence de République.

I.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SOGUIPAMI est dotée d'un conseil d'administration conformément aux dispositions du décret modifiant les statuts de la société. Ce conseil est composé de sept (7) membres qui sont :



M. MOUSSA MAGASSOUBA
Ministre des Mines et Géologie



M. Moussa CISSE
Ministre de l'Economie et des Finances
Vice-Président



Dr. Lanciné CONDE
Ministre du Budget
Membre



M. Ismaël KEITA
Administrateur Général des Grands
projets
Membre



M. Bocar Baila LY
Conseiller Principal du Président de la
République
Membre



M. Aboubacar Kagbè TOURE
Directeur Général SOGUIPAMI
Membre



Mme Hadja Rayhanatou DIALLO
Directrice Générale Adjointe
SOGUIPAMI
Membre



I.3 ORGANISATION INTERNE

La SOGUIPAMI est une société anonyme dotée en plus du conseil d'administration, d'une direction générale comprenant un directeur général et un directeur général adjoint.

La Direction générale est appuyée dans la coordination et l'impulsion des activités de la société par quatre (4) directions, et deux sous-directions qui sont :

- Direction des Finances et de la Logistique,
- Direction des Affaires commerciales et du Portefeuille, qui comprend la Sous-Direction commercialisation et la Sous-direction Partenariats et communication ;
- Direction des Mines, Infrastructures et Equipement,
- Direction des Ressources Humaines,
- Cellule contrôle interne.

Ces Directions sont organisées comme suit :

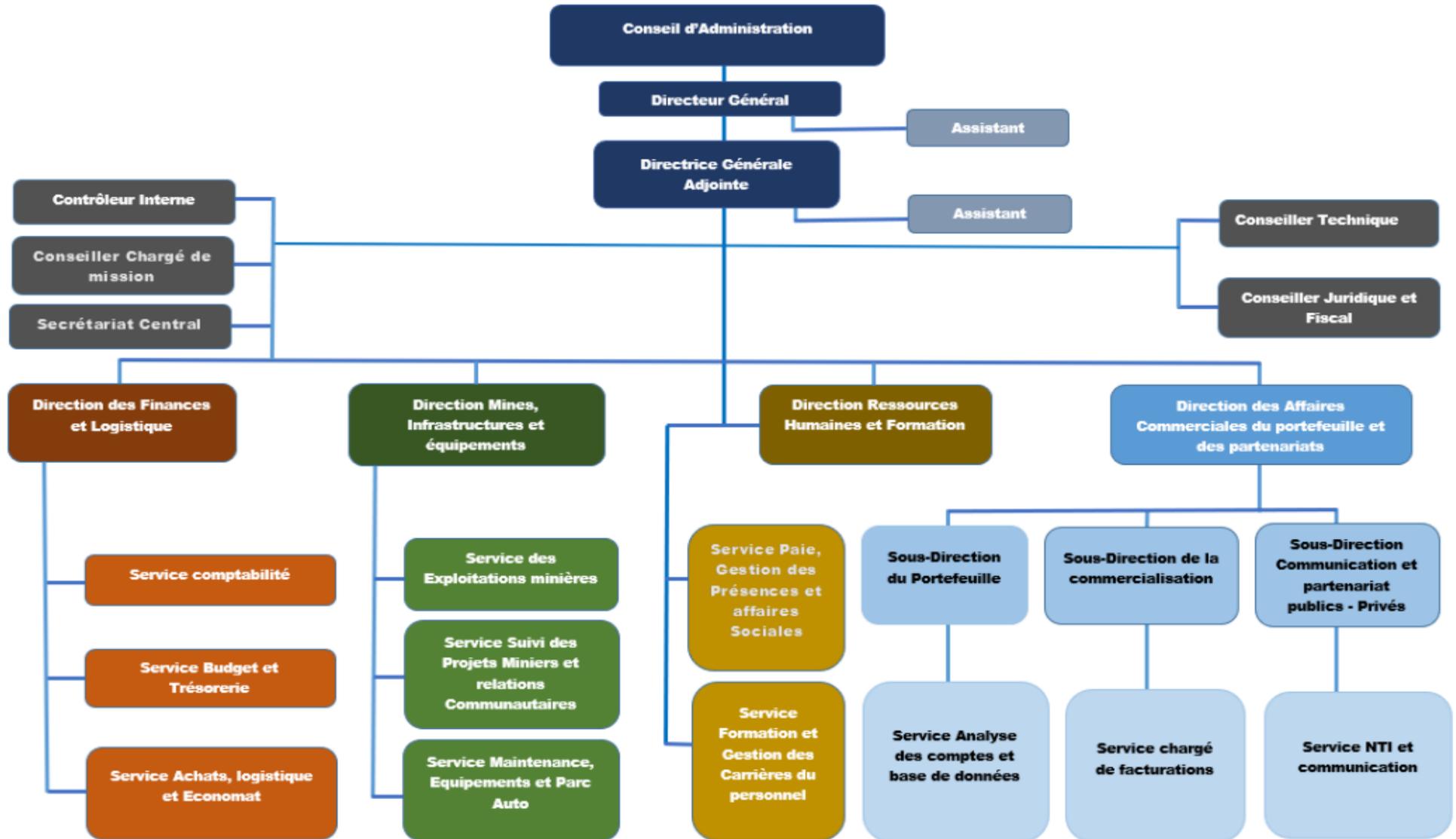
1. La Direction des Finances et de la Logistique qui est composée de 3 services, s'occupe de la gestion des ressources matérielles et financières, de la tenue de la comptabilité de la société et de l'administration.

2. La Direction des Affaires commerciales et du Portefeuille qui est composée de 3 services s'occupe de la Gestion des participations de l'Etat et de la SOGUIPAMI, du suivi des Marchés et de l'Ingénierie Financière ; de la Commercialisation et du Transport de Minerais en attendant la création de la société de trading qui sera dédiée à cette activité exclusivement.

3. La Direction des Mines, Infrastructures et Equipements, également composée de 3 services, s'occupe de la gestion des Projets Miniers de la SOGUIPAMI en relation avec nos partenaires, du suivi et de la gestion des Projets d'Infrastructures connexes aux projets Miniers ; du suivi et de l'appui aux sociétés minières dans la gestion du volet relations Communautaires et Contenu Local.

4. Direction des Ressources Humaines et de la Formation, s'occupe de la gestion des ressources humaines, des affaires sociales, des problèmes de santé du personnel et de la formation du personnel. Il comprend 2 services.

ORGANIGRAMME DE LA SOGUIPAMI



II. GESTION DE PORTEFEUILLE, COMMERCIALISATION ET RECHERCHE MINIERE

Au cours de l'année 2022, la SOGUIPAMI a poursuivi ses activités conformément à ses attributions dans les domaines suivants :

1. La Gestion du portefeuille minier de l'Etat ;
2. La commercialisation de minerais,
3. La recherche minière et les nouveaux partenariats,
4. Le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur minier.

Au cours de l'exercice, la SOGUIPAMI a poursuivi la gestion du portefeuille minier qui ne fait que s'étendre en raison du passage de plusieurs sociétés minières à la phase exploitation. Dans le cadre de ce rapport, nous allons retracer les activités saillantes de l'année et les difficultés rencontrées dans l'exercice de notre mission.

2.1 GESTION DU PORTEFEUILLE MINIER DE L'ETAT

En 2022, la SOGUIPAMI a suivi les activités de :

❖ **Onze (11) sociétés minières à savoir :**

1. **Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG** 49% Etat Guinéen et 51% partenaires B) ;
2. **Société Anglogoldashanti (SAG** 15% Etat Guinéen et 85% groupe Anglogoldashanti) ;
3. **Société Minière de Boké (SMB** 10% Etat Guinéen, 80% Winning logistic africa ltd, united mining suppliers int. Ltd et shandong weqiao aluminium and electricity);
4. **Alliance Minière Responsable SARL (AMR** 15% Etat guinéen, 85% AMR SAS et Privés Guinéens) ;
5. **Bel air mining SA (BAM** dont : 15% Etat guinéen, 65% Alufer Guinée ltd, et 20% Alufer Base metals) ;
6. **Société Minière de Dinguiraye (SMD** dont 7.5% Etat guinéen et 92,49% Delta Gold Mining et 0,01% Guinor Gold Corporation) ;
7. **Chalco Guinée** détenue par Chalco Hong Kong pour 85% et l'Etat guinéen 15 %.

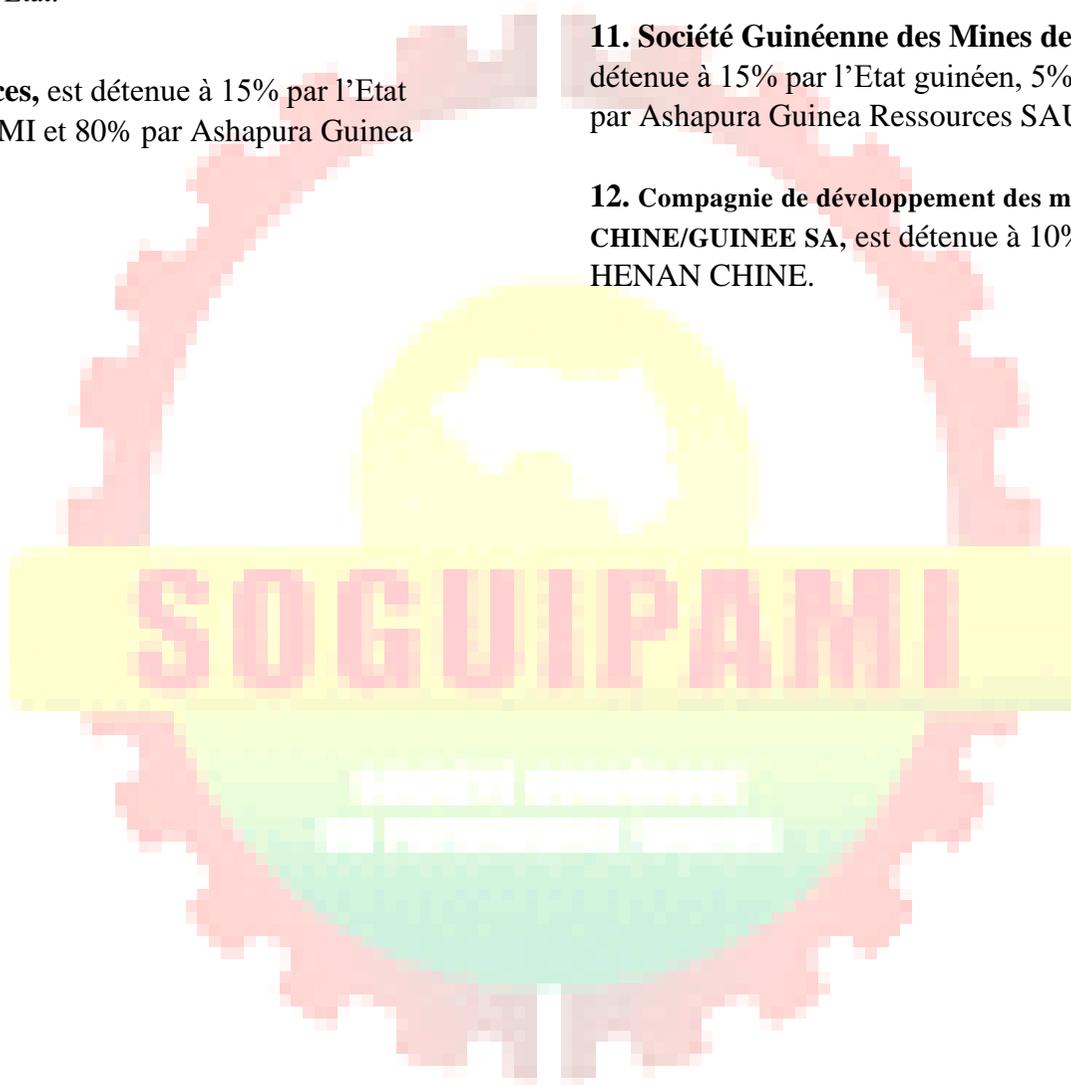
8. Société Minière de Mandiana (SMM), est détenue à 85% par la société MANACET SOCIETE HOLDING OFFSHORE-SA et 15% par la SOGUIPAMI-SA au compte de l'Etat.

9. Ashapura Minex Ressources, est détenue à 15% par l'Etat guinéen, 5% par la SOGUIPAMI et 80% par Ashapura Guinea Ressources SAU.

10 Ashapura Boffa est détenue à 15% par l'Etat guinéen et 85% par Ashapura Guinea Ressources SAU.

11. Société Guinéenne des Mines de Fer SAU (SGMF), est détenue à 15% par l'Etat guinéen, 5% par la SOGUIPAMI et 80% par Ashapura Guinea Ressources SAU.

12. Compagnie de développement des mines internationales HENAN-CHINE/GUINEE SA, est détenue à 10% par l'Etat guinéen et 90% par HENAN CHINE.



N°	Sociétés minières	Sigles	Parts de l'Etat	Substances Minérales	Localisations	Statut	TYPES DE PERMIS
1	Société Ashanti Goldfield	SAG	15%	OR	SIGUIRI	EXPLOITATION	CONCESSION
2	Société Minière de Boké	SMB	10%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
3	Compagnie des bauxites de Guinée	CBG	49%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	CONCESSION
4	Bel air mining	BAM	15%	BAUXITE	BOFFA	A L'ARRÊT	EXPLOITATION
5	Société des Mines de Mandiana	SMM	15%	OR	MANDIANA	EXPLOITATION	EXPLOITATION
6	Alliance Minière Responsable	AMR	15%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
7	Guinéenne Des Mines	GDM	En cours 15%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
8	CHALCO	CHALCO	15%	BAUXITE	TELIMELE/BOFFA	EXPLOITATION	CONCESSION
9	Guinea Evergreen mining	TBEA	5%	BAUXITE - ALUMINE	TELIMELE	CONSTRUCTION	CONCESSION
10	Société des bauxites de Guinée	SBG	5%		KINDIA	EXPLOITATION	CONCESSION
11	Alliance Mining Commodities	AMC	10%	BAUXITE	GAOUAL	EXPLOITATION	CONCESSION
12	Forward Africa Resources	FAR	15%	BAUXITE	KINDIA/ DUBREKA		EXPLOITATION
13	Ashapura Minex Ressources SAU	AMR SAU	15%	BAUXITE	TELIMELE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
14	Ashapura Boffa	Ashapura	15%	BAUXITE	BOFFA	CONSTRUCTION	EXPLOITATION
15	Société guinéenne des mines de fer	SGMF SAU	15%	FER	FORECARIAH	EXPLOITATION	
16	Dynamic mining	-	15%	BAUXITE	BOKE	CONSTRUCTION	
17	Société Minière de Dinguiraye	SMD	15%	OR	SIGUIRI/DINGUIRAYE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
18	SPIC	-	5%	ALUMINE	BOFFA	EXPLOITATION	CONCESSION
19	Compagnie de développement des mines internationales HENAN-CHINE/GUINEE SA	CDM-CHINE SA	10%	BAUXITE	TELEMELE	EXPLOITATION	

❖ **6 Sociétés détentrices de permis d'exploitation en phase construction :**

1. **Alliance Mining Commodities (AMC)** Etat 10% et AMCL 90% ; en cours de levée de capitaux
2. **Guinea Evergreen Mining Investment (TBEA)** Etat 5% ; absence de license Minière,
3. **Société des bauxites de Guinée (SBG)** Etat 5% ; en cours de construction de la mine et des infrastructures,
4. **Forward Africa Resources (FAR)** Etat 15% ; en cours de levée de capitaux.
5. **Dynamic mining** Etat 15%. ; en cours de construction de la mine,
6. **Ashapura.**

2.1.1 LES SOCIETES MINIERES EN EXPLOITATION EN 2022.

Au cours de l'année 2022, les sociétés suivantes (CBG, SAG, SMB, AMR, BAM, CHALCO, CDM CHINE, SPIC, SMM et SMD) ont exporté de grandes quantités de produits miniers, faisant de notre pays 2^e exportateur mondial de bauxite et un pays dont la production d'or se poursuit.

Les résultats des différentes sociétés en exploitation sont résumés ci-dessous.

A- LA SOCIETE ANGLOGOLDASHANTI DE GUINEE (SAG).

Les actionnaires de la SAG sont l'**Etat guinéen 15%** (3.076 actions pour une valeur de usd 3.076.000) et **Chevaning mining company LTD 85%** (17.430,67 actions pour une valeur de usd 17.430.670).

La production totale d'or projetée pour l'année 2022 se chiffre à **317.165 onces**.

B- LA COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG).

En 2022, la CBG compte exporter **16,789 millions de tonnes de bauxite contre une prévision au budget de 16,167 millions de tonnes (-9,4%)**.

C- SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB).

Le capital est détenu à 10% par l'Etat Guinéen et 80% par Winning logistic africa ltd, United mining suppliers int. Ltd et Shandong weqiao aluminium and electricity).

ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE Sarl (AMR)

La société **AMR est détenue à 15%** par l'Etat guinéen et 85% AMR SAS et Privés Guinéens).

D- SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)

Le capital social de cette société est détenu à 15% par l'Etat guinéen et 85% par DELTA GOLD MINING.

E- BEL AIR MINING (BAM)

L'Etat guinéen détient 15% du capital, Alufer limited Guinée à 65% et Alufer base métal à 20%.

F- SOCIETE DES MINES DE MANDIANA (SMM).

La Société des Mines de Mandiana S.A (SMM), société anonyme à conseil d'administration de droit guinéen, est détenue à 85% par la société MANACET SOCIETE HOLDING OFFSHORE-SA et à 15% par la SOGUIPAMI-SA.

G- CHALCO

Le capital de cette société est détenu par Chalco Hong Kong pour 85% et l'Etat guinéen 15 % en phase d'exploitation de la bauxite. A la phase de transformation de la bauxite en alumine, la part de l'Etat dans le capital sera réduite à 5%.

Aluminium Corporation of China (Chinalco), fait partie du groupe des fournisseurs d'alumine et d'aluminium les plus influents du monde.

La compagnie est une multinationale dont les services s'étendent sur une vingtaine de pays et régions. Sa plus grande filiale, Aluminium Corporation of China Limited (Chalco), très expérimentée et avancée dans le domaine d'aluminium, est une société cotée aux bourses de Shanghai, New York et Hongkong et chargée des activités liées aux affaires d'aluminium de Chinalco. Chalco Hong-Kong Limited est une filiale à 100% de Chalco et est chargée des activités d'investissement à l'étranger de Chalco.

Chalco, Cosco shipping group et China Harbour Engineering Company Ltd. (CHEC) constituent un consortium qui investit avec la Soguijami pour la réalisation d'une société commune portuaire à Boffa (Chalco Guinea Port SA (CGP)). Cette société commune prend en charge la construction du port minier.

2.1.2 LES SOCIETES MINIERES EN PHASE DE PROJET EN 2022.

❖ 8 Sociétés détentrices de permis d'exploitation en phase construction :

1. **Alliance Mining Commodities (AMC)** Etat 10% et AMCL 90% ; en cours de levée de capitaux
2. **Guinea Evergreen Mining Investment (TBEA)** Etat 5% ; en cours de construction,
3. **Société des bauxites de Guinée (SBG)** Etat 5% ; en cours de construction de la mine et des infrastructures,
4. **Forward Africa Resources (FAR)** Etat 15% ; en cours de levée de capitaux.
5. **Dynamic mining** Etat 15% . ; en cours de construction de la mine,
6. **Ashapura** en cours de construction de la mine et des infrastructures,
7. **Simfer SA** Soguijami 15% partenaires 85%,
8. **Winning Consortium SIMANDOU** Etat 15% partenaires 85%.

A- Alliance Mining Commodities (AMC).

Le capital de la société AMC est composé de : -Alliance mining Commodities td : 89%, -République de Guinée : 10%, -Peter Ross SULLIVAN : 1%.

AMCG SA est titulaire d'une concession minière d'une durée de 25 ans sur un périmètre de 728 km² sis à Gaoual.

B- SIMFER SA.

La société SIMFER SA est détenue à 15% par la SOGUIPAMI au compte de l'Etat guinéen et 85% par Simfer jersey Limited.

2.2 LA COMMERCIALISATION DE MINERAIS

La SOGUIPAMI a exercé en 2022, son droit de commercialisation auprès des sociétés d'exploitation de bauxite suivantes : **CBG, SMB, AMR, GBT, CDN CHINE et CHALCO.**

Les objectifs assignés par l'Etat à la SOGUIPAMI sont :

- La mise en œuvre des droits de commercialisation de l'État, dans les sociétés minières en phase de production ;
- La mise en œuvre des droits de suite des permis développés en partenariat avec les sociétés minières ;
- L'accompagnement des projets miniers en phase de démarrage de leur exploitation minière.

2.2.1 – CHALCO

La société Chalco Guinée exploite une mine de bauxite depuis 2019 à Boffa, pour la mise en application du droit de commercialisation des produits miniers de l'État, un contrat a été signé entre la SOGUIPAMI et CHALCO en janvier 2022 en application de **l'article 138-I du Code Minier.**

Pour la mise en œuvre du contrat, la SOGUIPAMI a mis en place un plan qui consiste à recueillir les déclarations de production mensuelle de Chalco pour les comparer aux données des entités étatiques commise à cette tâche (BEQQ et la Douane).

La production exportée et facturée à fin Décembre 2022 s'élève à **GNF 34 808 043 572 contre GNF 23 844 853 181 en 2021.**

Tableau 1 : Récapitulatif de la production de bauxite exportée 2022 par Chalco.

No	Mois /P Chalco	Quantités sèches (T)	15% de l'État (T)
1	Janvier-Mars	3 930 077,95	589 511,69
4	Avril	766 164,43	114 924,66
5	Mai	1 400 004,99	210 000
6	Juin	1 119 756,01	167 963,40
7	Juillet	708 624,96	106 293,74
8	Aout	552 149,36	82 822,40
9	Septembre	707 721,66	106 158,25
10	Octobre	1 260 890,08	189 133,512
11	Novembre	1 405 095,75	210 764,36
12	Décembre	1 870 948,14	280.642,22
13	Total	13 721 363,33	2 058 214,23

2.2.2- CDM-CHINE (HENAN CHINE).

Dans le cadre de la mise en œuvre du droit de commercialisation au niveau de toutes les sociétés minières en phase de production, la SOGUIPAMI a conclu un contrat de commercialisation avec CDM Chine pour la vente de la part de bauxite de l'Etat pour l'année 2022.

Ce contrat de commercialisation avec CDM-CHINE a permis à la SOGUIPAMI à la fin de l'année 2022, d'encaisser la somme de **GNF 11 579 927 057** y compris le rappel sur la production des années antérieures 2020 et 2021.

Tableau 2 : Récapitulatif des productions exportées 2022 de Henan-Chine.

No	Mois P/CDM-Chine	Quantités sèche (T)	10 % de l'État (T)
1	Janvier	685 247,78	68 524,78
2	Février	693 966,35	69 396,64
3	Mars	1 051 854,18	105 185,42
4	Avril	716 397,24	71 639,72
5	Mai	853 145,22	85 314,52
6	Juin	849 941,15	84 994,12
7	Juillet	838 688,26	83 868,83
8	Aout	627 656,06	62 765,60
9	Septembre	683 457,13	68 345,71
10	Octobre	340 108,386	34 010,80
11	Novembre	1 024 756,199	102 475,62
12	Décembre	1.905.888,58	190.588,85
13	Totaux	10.271.106,53	1.027.110,65

2.2.3- SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB).

En 2022, la SMB étant la plus grande société minière par le volume de production et d'exportation obéi au droit de commercialisation à travers un contrat entre elle et la SOGUIPAMI.

Après la mise en service du chemin de fer de Dapilon-Houda et l'entrée en production de la mine de Houda, les revenus de la SOGUIPAMI au titre de la commercialisation ont fortement augmenté pour atteindre en fin d'année **2022 GNF 83 450 551 215 contre GNF 22 203 354 035 pour 2021. La part de l'Etat dans le capital de cette société est de 10%.**

Tableau 3 : Récapitulatif des productions exportées de SMB en 2022.

No	Mois	Dabiss (Quantité sèche exportée) /T	Mine Houda Quantité sèche exportée) /T	Cumul de bauxite exportée au 31/12/22	Part de d'État 10%
1	Janvier	1.037.925,98	1.052.123,66	2.090.049,64	209.004,964
2	Février	986.185,66	1.214.452,08	2.200.637,74	220.063,774
3	Mars	983.168,46	1.423.711,68	2.406.880,14	240.688,014
4	Avril	1.012.170,24	1.540.116,2	2.552.286,44	255.228,644
5	Mai	1.010.009,47	1.429.030,85	2.439.040,32	243.904,032
6	Juin	596.081,49	181.8535,4	2.414.616,89	241.461,689
7	Juillet	757.601,25	1.563.022,05	2.320.623,3	232.062,33
8	Août	1.022.139,2	966.694,81	1.988.834,01	198.883,401
9	Septembre	1.363.731,36	1.694.483,59	3.058.214,95	305.821,495
10	Octobre	1.233.704,25	1.614.575,81	2.848.280,06	284.828,006
11	Novembre	1.347.923,26	2.101.163,39	3.449.086,65	344.908,665
12	Décembre	1.461.308,85	2 272 946,96	3 734 255,81	373 425,58
13	Total	12 811 949,47	18 690 856,50	31 502 805,9	3 150 280,59

2.2.4- SOCIETE ALLIANCE MINIERE RESPONSABLE (AMR)

Dans le cadre de l'application de l'accord de commercialisation, la Direction a été informée par AMR de l'arrêt des opérations sur son permis par son partenaire Top Mining Guinea depuis le mois de Juin 2022.

La production de la société AMR a été de 733.760 tonnes. C'est sur cette quantité que le droit de commercialisation a été appliqué.

Le revenu de la SoguiPami sur la production de AMR est de **GNF 641 098 047 pour 2022.**

Tableau 4 : Récapitulatif des productions exportées de AMR en 2022

No	Mois	Production sèche (T)	Production part de l'État (15%)
1	Avril	250 120,25	37 518,04
2	Mai	278 418,75	41 762,81
3	Juin	205 221,25	30 783,18
4	Totaux	733 760,25	110 064,03

2.2.5-Droits de suite sur les productions des sociétés en partenariat avec la SOGUIPAMI

Dans sa politique de maximiser les revenus de l'État auprès des sociétés minières en phase d'exploitations, la SOGUIPAMI a noué des partenariats en phase de recherche avec des sociétés minières qui une fois en phase d'exploitation verse à la SOGUIPAMI un droit de suite en contrepartie de ses efforts fournies pour le développement de ces projets.

3. PARTENARIATS ET COMMUNICATION

La SOGUIPAMI développe des partenariats avec des sociétés désireuses d'investir dans le secteur minier en Guinée. Ces partenariats se font avec les sociétés en phase de recherche avant l'obtention des titres d'exploitation.

La contribution de la Soguipami s'étend aux démarches administratives, au suivi des relations avec les communautés, à l'accompagnement sur le terrain pendant l'exploration minière ainsi que la revue et validation des études de faisabilité des projets miniers, sans oublier le support durant les phases de levée de capitaux domestiques. En contrepartie de cette assistance de la Soguipami, le partenaire minier lui accorde une part dans le capital social qui pourrait être transformé en droits de suite à la phase d'exploitation, assurant ainsi des revenus stables à la SOGUIPAMI.

3.1 Les partenariats.

La SOGUIPAMI développe des partenariats avec des sociétés désireuses d'investir dans le secteur minier en Guinée. Ces partenariats se font avec les sociétés en phase de recherche avant l'obtention des titres d'exploitation.

Au cours de l'année 2022, la SOGUIPAMI a réalisé de nombreuses activités dans le cadre du développement de ses relations de partenariats.

3.1.1 Accords de partenariats signés.

Des accords ont été signés avec l'ONHYM et MANAGEM dans le cadre du renforcement du partenariat entre la Guinée et le Maroc.

a). Accord avec l'ONHYM.

Du 28 au 30 mars 2022, une mission de la SOGUIPAMI s'est rendue au Maroc dans le cadre du renforcement du partenariat minier entre notre société et l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) du Maroc.

Au cours de son séjour, la mission a rencontré les dirigeants de l'ONHYM le 29 mars pour faire le bilan de notre coopération bilatérale et convenir des modalités de renouvellement du protocole d'accord nous liant ainsi que son avenant.

Aux termes des échanges, les deux parties ont procédé :

- **A la signature d'un protocole d'accord** renouvelant l'accord existant depuis le 03 mars 2014 et qui a pour objet de définir les conditions et modalités d'un partenariat scientifique et technique entre l'ONHYM et la SOGUIPAMI dans l'objectif de renforcer leurs échanges d'expériences et leurs capacités techniques d'intervention dans les domaines de la formation et d'échanges d'expériences.

- **A la signature d'un avenant d'application** des dispositions du protocole relatif aux actions de formation offertes au secteur minier Guinéen pour la période 2022-2023.

Ces actions de renforcement de capacités et d'échanges d'expériences porteront sur les domaines de formation techniques tels que : la Géochimie appliquée à l'exploration minière, Management de projet – Pilotage de la performance, Télédétection et hyperspectrale, Chimie Minérale etc...

Les frais de transport des cadres guinéens devant se rendre au Maroc seront supportés par la SOGUIPAMI et les frais de formation et de séjour au Maroc par l'ONHYM. Il a été aussi convenu, que les cadres de l'ONHYM viendront en Guinée pour faire des conférences à l'Ecole des mines de Boké et accompagner la SOGUIPAMI dans les opérations d'exploration minières.

b) Accord avec MANAGEM.

Dans le cadre de l'accord global entre la Guinée et le Maroc, la SOGUIPAMI a accompagné le Groupe MANAGEM dans le développement du projet aurifère de Tri-K situé dans la préfecture de Mandiana dont l'usine CIL est en production depuis un (1) an, pour un coût global d'investissement de USD 300 millions. Cet accord prévoit :

- Le Renforcement de capacités et l'échange d'expériences entre les cadres guinéens (SOGUIPAMI, administrations minières et financières de la République de Guinée et ceux de MANAGEM ;
- L'Accompagnement technique de MANAGEM pour le développement des permis de Recherche sur l'Or et les métaux de base de la SOGUIPAMI ;
- La Promotion de la recherche et de l'innovation dans les domaines liés à l'exploration et/ou à l'exploitation des ressources minières ;
 - L'Appui de la SOGUIPAMI dans les relations communautaires avec les différentes parties prenantes ;
 - L'Appui de la SOGUIPAMI dans le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Base en matière de fiscalité, Douane et autorisations administratives diverses et accompagnement technique.

Dès la signature de cet accord, une première action de formation a été organisée en Guinée, dans les locaux de la SOGUIPAMI, pour les Géologues du Ministère des Mines. Ont participé à la formation : 12 personnes dont 2 géologues de la SOGUIPAMI et 10 du Ministère des mines et de la Géologie.

Cette formation avait pour thème : « les phénomènes géologiques favorisant la mise en place d'une minéralisation. Cette formation a passé en revue toutes les étapes de l'exploration minérale moderne, avec les meilleures pratiques et les enjeux sociaux, environnementaux, politiques et législatifs ». Il a été animé par le Professeur Damien GABOURY de l'Université du Québec à Chicoutimi et consultant en exploration minérale, membre de l'Ordre des géologues du Québec OGQ

Les négociations entamées au cours de l'année 2022 seront poursuivies pour les projets concluants au cours de l'année 2023. Ce sont : Accord sur le projet de Nickel cobalt avec MANAGEM et la mise en œuvre de l'accord avec l'ANARPAM.

3.1.2 Les participations de la SOGUIPAMI dans les sociétés en phase de recherche en 2022.

La SOGUIPAMI détient des participations dans certaines sociétés en phase de recherche. Ces participations sont transformées en droits de suite en phase d'exploitation.



Tableau des participations de la SOGUIPAMI en 2022.

N°	Sociétés ou projets	Sigles	Parts SOGUIPAMI	Ressources minérales	Localisation	Types de permis	Phases
1	Camén Resources SARL	CAMEN	15%	Bauxite, fer, or	Télimélé ;	Recherche	Prospection
2	Guinea Brian Touch SARL	GBT	15%	Bauxite, fer, or	Fria et Boffa,	Exploitation	Exploitation
3	Ashapura	Ashapura	5%	Bauxite	Houda	Exploitation	Développement minier
5	Axis Mineral Resources	AXIS	1%	Bauxite	Boffa	Recherche	Développement minier
6	Société Minière d'Alumine	SOMALU	1%	Bauxite	Mamou	Recherche	Prospection
7	Tougué Bauxite and Alumina Corp	TOUBAL	1%	Bauxite	Tougué	Recherche	Prospection

3.2- Promotion minière et visibilité.

L'une des missions de la SOGUIPAMI est la participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles. Ces actions de promotion minière se font à travers la participation efficiente de la SOGUIPAMI aux rencontres internationales (forums et missions de coopération) au cours desquelles elle fait la promotion des permis miniers dans son portefeuille, pour attirer des investisseurs.

Tableau des rencontres auxquelles la SOGUIPAMI a participé en 2022.

Evènements	Thèmes	Intérêts de la participation de la SOGUIPAMI
L'Expo 2020, la 2ème Edition du Guinea Investment Forum (GUIF) Dubai 12 au 14 février 2022	2ème Edition du Guinea Investment Forum (GUIF) Thème : « La Guinée, source d'opportunité » Les secteurs prioritaires du pays sur la scène internationale ont été mis en avant, ainsi que les opportunités d'Investissement en Guinée.	Faire la promotion de ses propres permis, nouer des partenariats et renforcer certains partenariats existants.
Forum Bauxite et Alumina de Miami Du 26 au 28 avril 2022	2 jours de networking et des discussions vitales sur les tendances mondiales en matière de production et de consommation de la bauxite.	Faire la promotion de ses propres permis, nouer des partenariats
Mining Indaba Cape Town, Afrique du sud du 09 au 12 mai 2022	Dans le cadre de la participation de la Guinée à la 28ème édition de la plus grande conférence minière au monde (Mining Indaba).	Faire la promotion de ses permis miniers (Or N. 22270 et celui de diamant N.22307 ; La SOGUIPAMI a été pris comme modèle de société de gestion du patrimoine.
PDAC 2023 Prospectors & Developers Association of Canada, du 13 au 15 Juin 2022	2 jours de networking et des discussions vitales sur les tendances mondiales en matière d'exploration et de développement des minéraux.	Faire la promotion de ses propres permis, nouer des partenariats. Un partenariat a été noué avec l'ANARPAM de Mauritanie.
Conférence IBAAS Raipur (Inde), du 14 au 17 Septembre 2022.	10ème Edition de la conférence internationale sur la bauxite, l'alumine et l'aluminium (IBAAS). 3 thèmes essentiels ont été abordés : bauxite non métallurgique et alumine ; développement durable dans les mines et le recyclage des métaux non-ferreux.	La SOGUIPAMI en tant qu'acteur essentiel dans le développement et l'exploitation de la Bauxite en République de Guinée, une présentation a été faite par Mme Hadja Rayhanatou Diallo, Directrice Générale adjointe de la SOGUIPAMI.
IGF Forum Intergouvernemental sur l'Exploitation minière (Suisse) 07 au 10 Novembre 2022	18ème Assemblée générale annuelle de l'IGF du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. Un large éventail de discussions thématiques, de panels et d'ateliers ont exploré des sujets miniers importants sur les minéraux critiques et la transition vers le net zéro.	La SOGUIPAMI et le Ministère des Mines et de la Géologie ont représenté la Guinée.
Symposium Mines Guinée (SMG) 15 au 17 Novembre 2022.	7ème Edition du Symposium Mines Guinée est une plateforme de concertation ouverte aux professionnels du secteur minier national et international avec pour objectif d'échanger sur les problématiques du secteur. Le thème principal retenu pour cette 7ème édition est : « Optimiser l'Industrie Minière pour Catalyser le Développement Socio-économique de la Guinée ».	

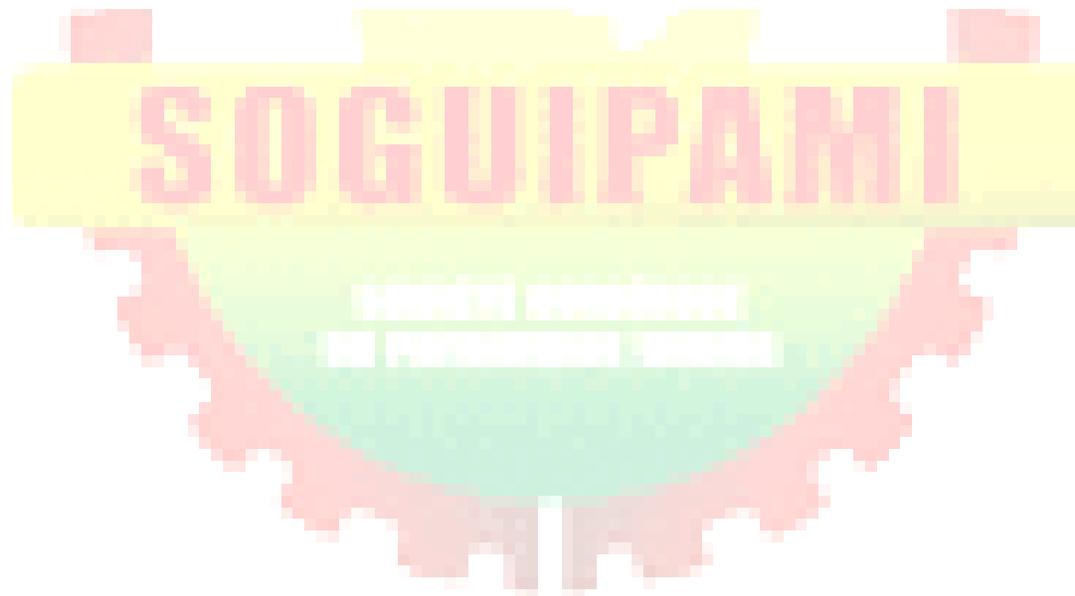
Les actions de promotion ont permis d'obtenir des résultats suivants :

- Plusieurs axes de partenariats ont été développés (développement de permis ; commercialisation etc ...) ;
- Renforcement de la position de la SOGUIPAMI en tant qu'acteur incontournable dans le secteur minier guinéen ;
- Visibilité renforcée après un changement de l'équipe de la Direction Générale ;
- Connaissance renforcée sur les mutations et les récents développements de l'industrie de l'aluminium.

Les actions de promotion se poursuivront en 2023 afin de trouver les meilleurs partenaires techniques et financiers pour le développement de nos permis miniers.

3.2- Communication.

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la politique de communication de la SOGUIPAMI. L'objectif visé est une meilleure visibilité de la société par la diffusion des informations sur son rôle et son apport au secteur minier guinéen et à l'économie nationale.



III – RAPPORT FINANCIER 2022

Au cours de l'année 2022, la SOGUIPAMI a réalisé :

- Un Chiffre d'affaires et autres produits de **GNF 135.246.887.707** contre **GNF 67.773.683.536** en 2021 ;
- Un bénéfice avant impôt de **GNF 114.697.587.416** contre **GNF 20.252.415.305** en 2021 ;
- Un résultat net de **GNF 80.060.311.316** contre **14.403.826.716** en 2021 ;
- Impôts sur le bénéfice de **GNF 34.637.276.100** contre **GNF 6.173.068.593** en 2021 ;
- La situation de la trésorerie s'est améliorée de **GNF 88 milliards** passant de **GNF 32 milliards** au 1^{er} Janvier 2022 à **GNF 120 milliards** au 31 Décembre 2022 ;

Avec une proposition de dividendes de **GNF 50 milliards**, la SOGUIPAMI aura une contribution financière directe de **GNF 85 milliards** au titre de l'exercice 2022.



3.1 BILAN FINANCIER

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	Notes
Frais de recherches et développements miniers	12 996 888 885	10 168 751 999	26 595 862 910	2 828 136 886	
Immobilisations incorporelles brutes	96 000 000	96 000 000	96 000 000	0	
Amortissements des immobilisations incorporelles	-95 999 997	-95 999 997	-93 583 329	0	
Immobilisations corporelles brutes	12 513 277 160	10 634 137 160	9 427 404 725	1 879 140 000	1
Amortissements des immobilisations corporelles	-6 200 334 069	-5 418 131 195	-4 541 047 672	-782 202 874	
Titres de participations	28 000 000	28 000 000	28 000 000	0	
Autres immobilisations financières	2 570 000	2 570 000	2 570 000	0	
Total des Immobilisations	19 340 401 979	15 415 327 967	31 515 206 634	3 925 074 012	
Créances et autres débiteurs divers	2 617 715 759	52 517 438	137 846 678	2 565 198 321	
Banques	119 633 064 808	31 730 236 948	15 224 336 934	87 902 827 860	2
Caisses	208 832	28 822	28 822	180 010	
Total Actif circulant et Disponibilités	122 250 989 399	31 782 783 208	15 362 212 434	90 468 206 191	
TOTAL ACTIF	141 591 391 378	47 198 111 175	46 877 419 068	94 393 280 203	
PASSIF	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	Notes
Capital par dotation initial	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	0	
Capital par dotation complémentaire	816 927 284	816 927 284	816 927 284	0	
Réserves légales et facultatives	14 588 005 999	10 588 005 999	8 588 005 999	4 000 000 000	3
Report à nouveau	9 137 911 402	8 734 084 686	6 514 319 134	403 826 716	
Résultat net	80 060 311 316	14 403 826 716	10 219 765 552	65 656 484 600	
Total Capitaux propres	109 603 156 001	39 542 844 685	31 139 017 969	70 060 311 316	
Dettes Fournisseurs	582 137 100	701 278 128	250 030 004	-119 141 028	4
Dettes Fiscales	31 193 651 137	6 793 327 660	4 528 558 017	24 400 323 477	
Dettes Sociales	201 887 540	160 660 702	384 849 652	41 226 838	
Autres créiteurs divers	10 559 600	0	10 574 963 426	10 559 600	
TOTAL PASSIF	141 591 391 378	47 198 111 175	46 877 419 068	94 393 280 203	

3.1.2 Notes explicatives des comptes de bilan

Notes 1.1 : IMMOBILISATIONS

1.1 - Immobilisations incorporelles	Solde au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Frais internes recherches et développements miniers	0	979 642 845		979 642 845
Projet Manganèse	0	446 600 000		446 600 000
Projets OR	4 512 523 086	1 049 267 165		5 561 790 251
Projets métaux précieux	3 542 017 701			3 542 017 701
Projet de carrière de Senguélen	2 088 532 955			2 088 532 955
Projet Diamant	25 678 257	352 626 876		378 305 133
Total Immobilisations incorporelles	10 168 751 999	2 828 136 886	0	12 996 888 885
1.2 Immobilisations Incorporelles, corporelles et financières	Solde au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Brevets, licences, logiciels	96 000 000	0		96 000 000
Projet Terrain & construction Résidence Loila	3 394 618 581	600 600 000		3 995 218 581
Installations générales	20 360 630	0		20 360 630
Autres	45 482 000	0		45 482 000
Rénovation siège SOGUIPAMI	250 000 000	0		250 000 000
Matériels	2 991 610 779	663 640 000		3 655 250 779
Matériels de transport	3 932 065 170	614 900 000		4 546 965 170
Titres de participation	28 000 000	0		28 000 000
Autres immobilisations financières	2 570 000	0		2 570 000
Immobilisations en cours	0		0	0
Total	10 760 707 160	1 879 140 000	0	12 639 847 160
TOTAL MONTANT BRUT	20 929 459 159	4 707 276 886	0	25 636 736 045

Amortissements	Solde au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Brevets, licences, logiciels	95 999 997			95 999 997
Installations et agencements	14 993 489	43 106 720		58 100 209
Matériels	2 700 942 801	227 628 887		2 928 571 688
Matériels de transport	2 702 194 905	511 467 267		3 213 662 172
Total	5 514 131 192	782 202 874	0	6 296 334 066
TOTAL GENERAL NET	15 415 327 967	3 925 074 012	0	19 340 401 979

Notes 1.2 : ACTIF CIRCULANT ET DISPONIBILITES

Actif circulant et Disponibilités	31/12/2021	Variations nettes	31/12/2022
Autres débiteurs divers	52 517 438	2 542 243 821	2 594 761 259
Banques	31 730 236 948	88 279 741 729	120 009 978 677
Caisses	28 822	180 010	208 832
Total de l'Actif circulant et Disponibilités	31 782 783 208	90 822 165 560	122 604 948 768

Notes 1.3 : CAPITAUX PROPRES

Avant affectation du résultat 2019	Soldes ouverture 31/12/2021	Augmentations	Diminutions
Dotation initial en capital	5 000 000 000		
Dotations complémentaires	816 927 284		
Reserve légale	1 000 000 000		
Réserves facultatives	9 588 005 999	4 000 000 000	
Report à Nouveau	8 734 084 686	403 826 716	
Bénéfice de l'exercice	14 403 826 716	80 060 311 316	14 403 826 716
Total Capitaux propres	39 542 844 685	84 464 138 032	14 403 826 716

Proposition d'affectation du résultat 2022	Affectation résultat 2021	Proposition d'affectation résultat 2022	Situation après affectation
Report à nouveau antérieur	9 137 911 402	0	9 137 911 402
Bénéfice net de l'exercice	80 060 311 316	-50 000 000 000	30 060 311 316
Total Disponible pour affectation	89 198 222 718	-50 000 000 000	39 198 222 718
Réserves facultatives	-20 000 000 000		
Dividendes à l'Etat	-50 000 000 000		
Report à nouveau	-19 198 222 718		
Solde final	0	0	0

Notes 1.4 : DETTES ET CREDITEURS DIVERS.

4 Dettes et Crédeurs divers	31/12/2021	Variations nettes	31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation	701 278 128	108 581 428	592 696 700
Dettes fiscales	6 793 327 660	-24 400 323 477	31 193 651 137
Dettes Sociales	160 660 702	-41 226 838	201 887 540
Total Dettes et Crédeurs divers	7 655 266 490	-24 332 968 887	31 988 235 377
4.1 Fournisseurs et crédeurs divers			Montants
Collectif fournisseurs			459 637 100
Fournisseurs			122 500 000
Divers en Attente			10 559 600
Total Fournisseurs et crédeurs divers			592 696 700
4.2 Dettes fiscales			Montants
Provision Impôts sur résultats 2022			30 605 638 576
RTS sur salaires à payer			407 896 220
Etat, impôts et taxes Retenue à la Source sur prestataires			178 116 341
Autres impôts et contributions			2 000 000
Total dettes fiscales			31 193 651 137
4.3 Dettes sociales			Montants
Provisions congés payés au personnel			200 000 000
Dettes au personnel			1 887 540
Total dettes sociales			201 887 540

3.2- COMPTE D'EXPLOITATION OPERATIONNEL

COMPTE DE RESULTAT OPERATIONNEL	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Absolue	%
Revenus de commercialisation	35 853 583 755	34 044 413 903	1 809 169 852	
Droits de suite	99 092 258 952	23 844 853 181	75 247 405 771	
Autres produits accessoires	301 044 450	9 884 416 452	-9 583 372 002	
TOTAL PRODUITS	135 246 887 157	67 773 683 536	67 473 203 621	100%
Matières et fournitures consommées	891 749 853	1 415 243 100	-523 493 247	
Transports consommés	821 122 574	132 301 400	688 821 174	
Services Extérieurs	8 059 933 701	34 908 659 372	-26 848 725 671	
Impôts et Taxes	245 125 427	346 303 457	-101 178 030	
Frais divers de gestion	912 810 675	903 912 500	8 898 175	
VALEUR AJOUTEE	124 316 144 927	30 067 263 707	94 248 881 220	313%
Charges de personnel	5 613 574 937	6 269 346 938	-655 772 001	-10%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	118 702 569 990	23 797 916 769	94 904 653 221	399%
Dotations aux amortissements et aux provisions	782 202 874	879 500 191	-97 297 317	-11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	117 920 367 116	22 918 416 578	95 001 950 538	415%
Produits financiers	632 920 340	495 660 841	137 259 499	28%
Charges financières	3 855 700 040	3 161 662 114	694 037 926	22%
RESULTAT FINANCIER	-3 222 779 700	-2 666 001 273	-556 778 427	6%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	114 697 587 416	20 252 415 305	94 445 172 111	466%
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES		324 480 004	-324 480 004	-100%
Impôt sur le résultat	34 637 276 100	6 173 068 593	28 464 207 507	0%
RESULTAT NET	80 060 311 316	14 403 826 716	65 656 484 600	456%

1. Notes explicatives sur les comptes de résultat.

Montants en GNF		
2.1 Chiffres d'affaires	31/12/2022	31/12/2021
SMB	83 450 551 215	22 203 354 035
CHALCO	34 808 043 572	23 844 853 181
CDM-CHINE	11 579 927 057	
DADCO	2 217 985 972	11 841 059 868
WINING CS	866 004 764	
GBT	1 382 232 080	1 042 579 808
AMR	641 098 047	
ASHAPURA		8 841 836 644
Total Chiffres d'affaires	134 945 842 707	67 773 683 536
Revenus des titres ASHAPURA	301 044 450	
TOTAL DES PRODUITS	135 246 887 157	67 773 683 536

Montants en GNF		
2.2 Matières et fournitures consommées	31/12/2022	31/12/2021
Electricité	140 431 950	45 275 878
Achat de carburant	341 000 000	997 650 000
Achat fournitures d'entretien		15000000
Achats fournitures bureau non stockable	229 870 802	30 700 000
Achat petits matériels & outillages	1 900 000	180 000
Achat travaux matériels & équipement	178 547 101	326 437 222
Total Matières et fournitures consommées	891 749 853	1 415 243 100

Montants en GNF		
2.3 Transports consommés	31/12/2022	31/12/2021
Voyages & déplacements à l'Extérieur	693 315 374	132 301 400
Voyages & déplacements en Guinée	127 807 200	0
Total Transports consommés	821 122 574	132 301 400

Montants en GNF		
2.4 Services extérieurs	31/12/2022	31/12/2021
Locations de bâtiments	276 000 000	429 863 566
Locations et charges locatives	153 525 000	275 346 639
Entretien et réparations des biens	19 095 000	
Entretien et réparations des biens mobiliers	115 085 070	79 540 000
Assurances matériel dev transport	20 038 026	47 949 062
Documentation Générale et technique	29 500 000	282 517 746
Autres charges de publicité et relations	362 198 943	398 519 759
Frais de télécommunications	310 842 666	264 337 334
Honoraires	1 115 145 224	1 108 602 312
Revue et Certification des Comptes	300 000 000	200 000 000
Rémunération des autres prestataire	187 386 000	223 512 000
Frais formation Personnel en Guinée et à l'étranger	481 191 432	218 002 820
Réceptions	387 523 035	103 537 463
Missions en Guinée	0	332 720 000
Missions à l'Extérieur	797 036 276	1 089 058 202
Promotion minière	2 542 782 297	3 178 590 216
Frais développement miniers	0	24 738 662 253
Action Communautaire	645 000 000	1 937 900 000
Autres charges externes	317 584 732	0
Total Services Extérieurs	8 059 933 701	34 908 659 372

Montants en GNF		
2.5 Impôts et taxes	31/12/2022	31/12/2021
Impôts fonciers et taxes annexes		
Taxes sur appointements et salaires	245 125 427	346 303 457
Total Impôts et taxes	245 125 427	346 303 457

Montants en GNF		
2.6 Frais divers de gestion	31/12/2022	31/12/2021
Jeton de présence	70 000 000	60 000 000
Indemnités des Administrateurs	630 000 000	472 500 000
Frais d'organisation Conseil Adm	3 000 000	90 000 000
Charges diverses	209 810 675	281 412 500
Total Frais de gestion	912 810 675	903 912 500

Montants en GNF		
2.7 Frais de personnel	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations personnel national	2 812 840 389	2 816 094 020
Rémunérations des Directeurs	542 700 000	533 500 000
Congés payés	60 000 000	140 000 000
Indemnités de logement	72 000 000	75 500 000
Indemnités de représentation	42 000 000	38 500 000
Indemnités de scolarité	30 000 000	30 000 000
Autres indemnités et avantages pers	1 137 915 102	1 289 100 890
Autres indemnités et avantages Directeurs Généraux	528 225 000	563 910 000
Indemnités départ à la retraite anticipée	231 355 200	576 000 000
CNSS	111 819 246	95 342 028
Frais médicaux des Dirigeants	44 720 000	111 400 000
Total Frais du personnel	5 613 574 937	6 269 346 938

3.3- INFORMATIONS DIVERSES

3.3.1 Principes et normes comptables appliqués

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux normes et principes comptables généralement admis et aux dispositions du Droit Comptable OHADA. Leur présentation générale intègre par ailleurs les spécificités propres à la SOGUIPAMI et au secteur minier.

3.3.2 Méthode d'évaluation des titres de participation

Les titres de participation détenus sur les structures partenaires sont enregistrés au sein des immobilisations financières, dans le compte « Titres de participation » à leur valeur d'acquisition ou leur valeur économique pour les attributions à titre gratuit.

3.3.3 Frais de recherches et de développements miniers

Les coûts engagés par SOGUIPAMI dans les études et les travaux de recherches minières sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles.

Leur traitement comptable se présente comme suit :

- Les frais de recherche enregistrés dans les immobilisations en cours de pré-exploitation ne subissent pas d'amortissement avant le terme des travaux de recherche. En cas de reprise du permis par un investisseur avec remboursement des frais de recherches engagés, les montants capitalisés sont extournés en charges et les encaissements en produits sur la même période. En cas de prise de participation dans la nouvelle structure en association avec un investisseur le montant cumulé des frais de recherches et développement est valorisé en titre de participation et indexé au pourcentage de participation contractuelle. L'écart éventuel entre le montant cumulé des frais et la valeur nominale des titres reçus en contrepartie est reconnu dans les résultats de l'exercice (charge ou produit exceptionnel selon qu'il soit positif ou négatif).
- Les frais de développement qui concernent les permis en exploitation au profit de la SOGUIPAMI, et de ce fait subissant une dépréciation, font l'objet d'un amortissement au terme de chaque exercice.

Les frais de recherches fondamentales non affectées à un projet précis sont comptabilisés en charge conformément aux dispositions de SYSCOHADA.

3.3.4 Méthode d'amortissement des investissements.

Les investissements apparaissent au bilan à leur coût historique en Francs Guinéens, ou leur équivalent au cours de la devise étrangère concernée à la date d'acquisition, et sont amortis selon la méthode linéaire.

3.3.5 Traitement fiscal

Les activités de la SOGUIPAMI sont soumises aux règles du code minier. Les dispositions spécifiques fiscales du code minier, notamment aux différentes redevances et taxes minières en cas d'exploitation de permis à titre principal ou en association sont applicables.

Au regard de l'impôt sur les sociétés, la SOGUIPAMI est soumis au droit commun avec une application spécifique pour l'amortissement des frais de recherches et développements tel que préconisée par l'article 189 du code minier.

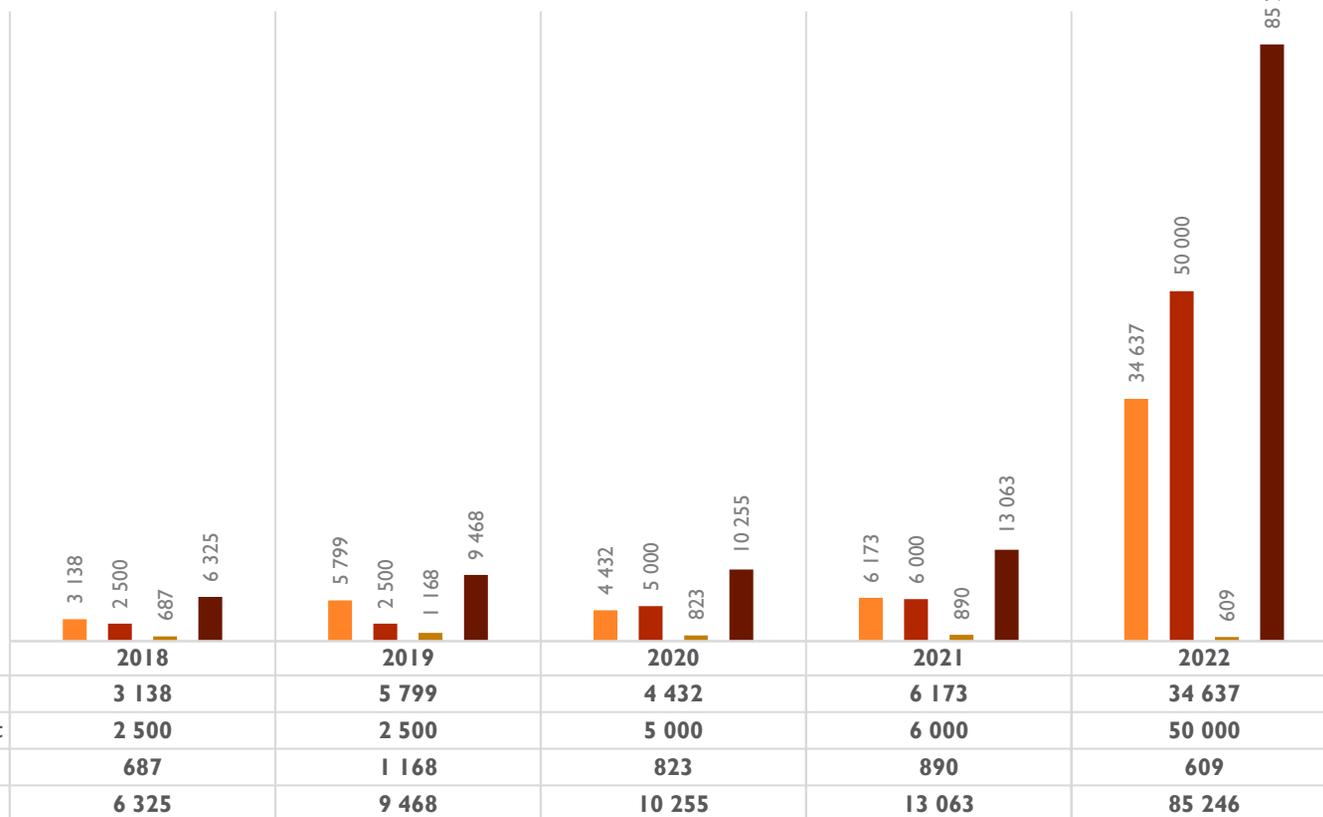
3.4- INFORMATIONS DIVERSES

De 2018 à 2021 la contribution fiscale à l'Etat se résume ci-dessous :

3. CONTRIBUTION EN IMPOTS ET TAXES	Montants 2018	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022
Impôt sur les sociétés	3 138 138 900	5 799 190 997	4 431 816 000	6 173 068 593	34 637 276 100
Dividendes versés à l'Etat	2 500 000 000	2 500 000 000	5 000 000 000	6 000 000 000	50 000 000 000
TVA sur fournisseurs	16 387 875	17 264 475	16 942 120	24 187 500	22 954 500
Retenues sur salaires et versements forfaitaires	203 745 250	335 401 683	237 636 450	360 070 756	407 896 220
Retenues sur prestataires étrangers	355 943 944	93 333 334	263 199 652	344 701 350	
Autres contributions	111 016 787	722 482 305	305 667 710	161 370 217	178 116 341
Total estimé	6 325 232 756	9 467 672 794	10 255 261 932	13 063 398 416	85 246 243 161
Progression de la contribution directe de la SOGUIPAMI au budget national		50%	8%	27%	553%

CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA SOGUIPAMI AU BUDGET NATIONAL

■ Impôt sur les sociétés
 ■ Dividendes versés à l'Etat
 ■ Autres contributions
 ■ Total



3.5– Missions et mandat de l'Etat en 2022.

Dans sa fonction de mandataire agissant pour le compte de l'Etat, la SOGUIPAMI est en charge des actions suivantes :

- Gestion des participations de l'Etat ;
- Participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles ;
- Commercialisation des produits miniers revenant à l'Etat.

Dans l'exercice de sa fonction de gestion des participations, la SOGUIPAMI ne comptabilise pas les titres de participation de l'Etat dans ses comptes et ne perçoit pas de dividendes en provenance de ces participations.

Par contre dans le cadre des activités de participation de recherches et promotions minières et de commercialisation des produits miniers, la SOGUIPAMI peut prétendre à des justes rémunérations, notamment aux revenus de la revente des permis miniers revalorisés et à des commissions de commercialisation quand cette activité sera effective. Dans le cas de partage des revenus entre le Ministère de tutelle et la SOGUIPAMI, il y a lieu de mettre en place un protocole d'accord écrit pour garantir les revenus alloués à chaque partie. Ce qui permettra l'application des principes de la comptabilité d'engagement sur les produits acquis, mais non encore encaissés.

Pour les opérations faites pour le compte de l'Administration minière, elles sont comptabilisées dans deux différents comptes :

- **Le compte 2115 000** Frais de recherches et développements pour le compte de tiers : qui enregistre les dépenses de développement et de mise en valeur des projets spécifiques avec sources de financement définies. Le solde représente des dépenses engagées et non encore prises en charge.
- **Le compte 6338 000** Participation aux charges de l'Administration minière : qui enregistre les frais de missions et de déplacements des agents de l'Administration minière et de la SOGUIPAMI dans certaines missions. Ces dépenses restent à la charge de la SOGUIPAMI.

IV – RESSOURCES HUMAINES

4.1- Rôle de la Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines s'occupe principalement de la Gestion des Ressources Humaines, des Affaires sociales, de la Santé et de la formation du Personnel. Elle :

4.2 - Effectif de la Société et Gestion du Personnel

L'effectif total de la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) à la date du 31 Décembre 2022 est de vingt-sept (27) employés dont huit (8) femmes et dix-sept (19) hommes.

Ce sont :

- 1 Directeur Général, 1 Directrice Générale Adjointe
- 3 Directeurs, 1 Sous-Directrice
- 2 Responsables de Sous-Direction, 7 Chefs de service (dont 1 en disponibilité et 1 en détachement) ;
- 1 Contrôleur Interne, 1 conseiller Chargé de mission
- 1 Chargé d'Études, 5 Agents d'encadrement,
- 3 Agents d'exécution
- 1 Agent de service.

Tableau récapitulatif du Personnel de la SOGUIPAMI en Décembre 2022.

Fonctions	Femmes	Hommes	Total
Directeurs généraux	1	1	2
Directeurs/Directrice	1	2	3
Sous-Directeurs/Directrice	1	2	3
Contrôleur	0	1	1
Conseiller chargé de mission	0	1	1
Chefs de Service	2	4	6
Agents d'encadrement	3	2	5
Agents d'exécution	0	3	3
Agent de service	0	1	1
Cadres en détachement /disponibilité	0	2	2
TOTAL	8	19	27

NB : Les Directeurs Généraux sont inclus dans ce tableau en raison de la prise en charge de leurs rémunérations par la société.

4.3- Mouvement du personnel et fonctionnement.

Plusieurs actions ont été faites dans le cadre du fonctionnement de la SOGUIPAMI au titre de la gestion du personnel. On peut citer :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général et d'une Directrice Générale Adjointe ;
- Mise en détachement d'un chef de service suite à sa nomination par décret présidentiel en qualité de DGA au FER ;
- Démission d'un Directeur et responsable de Sous-direction pour convenance personnelle ;
- Plusieurs cadres de la société ont été promus à des grades supérieurs ;
- Une caisse courante a été créée pour la couverture des petites dépenses ;
- Fixation de nouvelles règles d'utilisation des véhicules de la SOGUIPAMI ;
- Adoption d'un nouvel Organigramme et attribution des Directions, Sous-Directions et Services de la SOGUIPAMI pour assurer plus d'efficacité, renforcer la transparence et améliorer les résultats ;
- Réalisation de la visite médicale annuelle de l'ensemble du Personnel par la Médecine du Travail ;
- Renforcement des capacités du personnel par des formations à l'étranger ;
- Participation à l'identification physique du personnel de la SOGUIPAMI dans le cadre du contrôle des effectifs des Institutions rattachées à la Présidence ;
- Recrutement de trois (3) Agents d'encadrement, de deux Agents d'exécution en qualité de chauffeurs et d'un contrôleur Interne pour remplacer les démissionnaires ou pouvoir aux postes vacants ;
- Un Directeur, un Sous-directeur et un Agent d'encadrement ont démissionné pour convenances personnelles.

4.4- Formations

Dans le cadre du développement des compétences du personnel de la SOGUIPAMI et cadres du Secteur Minier, un séminaire de formation sur *la Minéralisation Orogénique et Exploitation aurifère* s'est tenu en février dans les locaux de la SOGUIPAMI. Une dizaine de géologues senior du Ministère des Mines et de la Géologie ainsi que deux géologues de la SOGUIPAMI ont bénéficié de la formation dispensée par un expert Canadian.

Par ailleurs, d'autres formations ont été programmées avec certains partenaires notamment avec l'ONHYM et MANAGEM mais l'exécution de ces formations se fera en 2023 et 2024.

Pour l'année 2022, des cadres de la SOGUIPAMI ont bénéficié de formation en France et en Côte d'Ivoire. Ce sont :

La Directrice Générale Adjointe, le Responsable de la Sous-Direction Commercialisation, la Sous directrice Communication et Partenariats, le Directeur des Finances et de la Logistique, le Responsable de la Direction Mines et Infrastructure, le Chef de Service suivi des projets miniers et relations communautaires, le Conseiller chargée des projets d'Infrastructures, le Chef de service Budget et Trésorerie, le Chef de service comptabilité et le contrôleur Interne. Le coût total de ces formations (inscription, billets d'avion et Perdiem) a été de **GNF 798.233.825**.

En 2023, de nouveaux cadres seront recrutés et il sera procédé à une réorganisation des services pour tenir compte de l'évolution et de la diversification des activités de la société.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU
TITRE DE L'ARTICLE 715 DE
L'ACTE UNIFORME OHADA
EXERCICE 2022**



Monsieur le Président,

Mes Dames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de SOGUIPAMI,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Actionnaire unique de la **SOGUIPAMI SA**, et suite au contrôle du projet d'états financiers annuels, nous vous présentons notre rapport visé à l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

En vertu de l'article 435 de l'Acte Uniforme évoqué, le Conseil d'Administration a la responsabilité d'arrêter les comptes de la Société. Il nous appartient sur la base de notre audit de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont joints en annexe au présent rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- les modifications devant être portées aux états financiers, ainsi que les observations sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces comptes ;
- les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications évoquées ci-avant.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales d'audit et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires.

1) Contrôles, vérifications et sondages réalisés

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes (en GNF) :

	<u>GNF</u>
Total bilan	141 591 391 378
Capital social	5 000 000 000
Capitaux propres	109 603 156 001
Total chiffre d'affaires	134 945 842 707
Résultat Net (Bénéfice)	80 060 311 316

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conformité avec les articles 710 à 717 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En particulier, nous avons réalisé les contrôles et vérifications suivants :

- appréciation globale du contrôle interne et des procédures comptables ;
- prise en compte des résultats de cet examen du contrôle interne dans l'élaboration du programme de contrôle des comptes au 31 Décembre 2022 ;
- appréciation de la conformité des principes comptables appliqués avec les règles du Système Comptable OHADA ;
- confirmation directe de soldes et d'informations auprès des tiers avec lesquels la société est en relation.
- Vérification de la concordance des états financiers avec la comptabilité générale ;
- Appréciation de la cohérence globale des états financiers annuels de la société.

2) Observations relatives au contrôle des états financiers

2.1) Contrôle interne

Dans le cadre de notre examen des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de votre Société, nous avons effectué une revue des procédures administratives, comptables et des méthodes de contrôle interne mis en œuvre par vos services.

Cette revue avait pour objectif conformément aux normes d'audit généralement reconnues, de nous aider à déterminer la nature et l'étendue de nos vérifications sur les comptes au 31 Décembre 2022.

Elle n'a toutefois pas nécessairement mis à jour toutes les faiblesses éventuelles du système de contrôle interne actuel.

Cette revue générale nous a cependant permis de formuler certaines recommandations visant à l'amélioration des procédures et au renforcement du contrôle interne que vous trouverez dans la lettre de recommandations que nous avons adressé à la Direction de votre Société.

2.2) Examen des comptes

L'examen des comptes de l'exercice 2022 fait suite à notre intervention sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 qui concluait à une certification sans réserve.

Les états financiers soumis à notre audit ne présentent pas d'anomalies significatives susceptibles d'appeler de notre part des réserves particulières.

3) Inexactitudes et Irrégularités relevées à l'issue de nos travaux

3.1) Inexactitudes

Les inexactitudes relevées au cours de notre intervention ont fait l'objet d'ajustements et comptabilisés par la société

3.1) Irrégularités.

Nous n'avons pas identifié d'irrégularités à l'issue de nos travaux sur les comptes de l'exercice sous revue.

4) Conclusion

A l'issue de nos travaux et en conséquence de ce qui précède, et si les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de la Société sont arrêtés tels qu'ils sont présentés par la Direction de la SOGUIPAMI SA et arrêtés par le Conseil d'Administration, notre opinion sera une certification sans réserve.

Ainsi, conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à l'examen du projet d'états financiers de la SOGUIPAMI SA pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tel que présenté par la Direction Générale de votre Société.

Fait à Conakry, le 16 Janvier 2023



Bachir TOURE

Associé Directeur Général